

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 FÉVRIER 2010, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

**SONT PRÉSENTS :**

Mme	Christine Brisson	Mairesse
MM.	Alain Larouche	Conseiller
	Richard Bélanger	Conseiller
Mmes	Denise Arsenault	Conseillère
	Carole Deschênes	Conseillère
M.	André Veillette	Conseiller
Mmes	Léa Thibault	Conseillère
	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Régis Deschênes	Conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

MM.	François Désy	Directeur général
	François Corriveau	Greffier

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, madame Christine Brisson, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 32.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Rés. 2010-40**

Madame la conseillère Reina Savoie Jourdain propose, appuyée par monsieur le conseiller André Veillette d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2010**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2010, à 16 h, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes.

**Rés. 2010-41**

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 8 février 2010, à 16 h, au 19, avenue Marquette.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX**

**4.1 Comité général du 8 février 2010**

#### **4.1.1 Place aux jeunes – Édition 2010**

**Rés. 2010-42**

Pour faire suite au rapport du directeur des ressources humaines portant le numéro PE2010-04, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité participe au projet « Place aux jeunes – Édition 2010 », et ce, pour un montant estimé à 2 000 \$ en biens et services.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.2 Accès de la rampe de mise à l'eau – Renouvellement de l'entente – Marina de Baie- Comeau**

**Rés. 2010-43**

Pour faire suite au rapport du directeur du service à la clientèle et du tourisme portant le numéro TOU2010-02, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité verse au Club nautique de Baie-Comeau une subvention de 5 500 \$ afin de permettre l'utilisation gratuite de la rampe de mise à l'eau à l'ensemble des usagers.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.3 Réfection du boulevard La Salle, phase 3 – Régularisation des accès et stationnements des riverains**

**Rés. 2010-44**

Pour faire suite au rapport du directeur des services publics, infrastructures et planification portant le numéro SP2010-01, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes de retenir les services de Rousseau Babin, arpenteurs-géomètres, pour régulariser les accès aux automobilistes des commerces riverains lors de la réfection du boulevard La Salle, phase 3, et ce, pour la somme de 12 000 \$ plus les taxes applicables. Les fonds nécessaires au paiement de ces travaux seront puisés au futur règlement d'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.4 Dispositions d'éléments d'actifs 2009**

**Rés. 2010-45**

Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-02, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'approuver la liste des dispositions d'actifs pour l'année 2009 déposée par le directeur dudit service.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.5 Protocole d'entente – Organisation de la patrouille canadienne de ski de Baie-Comeau**

**Rés. 2010-46**

Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-03, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes que la Municipalité signe un protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit pour les années 2010, 2011 et 2012, avec l'Organisation de la patrouille canadienne de ski de Baie-Comeau et qu'elle désigne monsieur François LeBlond comme signataire pour représenter la Municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.6 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2010**

**Rés. 2010-47** Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-03, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme suite à la réunion de ce comité tenue le 27 janvier 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.7 Rapport mensuel – Appropriation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des arts et de la culture**

**Rés. 2010-48** Pour faire suite au rapport du directeur par intérim des arts et de la culture portant le numéro AC2010-01, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des arts et de la culture pour le mois de décembre 2009.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.8 Rapport mensuel – Appropriation d'une dépense de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ – Service des loisirs, sports et vie communautaire**

**Rés. 2010-49** Pour faire suite au rapport du directeur des loisirs, sports et vie communautaire portant le numéro LO2010-04, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt le rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et de moins de 100 000 \$ du Service des loisirs, sports et vie communautaire pour le mois de janvier 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.9 Listes de comptes 2009-48, 2009-49, 2009-50 et 2010-01**

**Rés. 2010-50** Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2009-48, 2009-49, 2009-50 et 2010-01, datées respectivement des 12, 19 et 26 janvier 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.1.10 Correspondance : Information au conseil**

**Rés. 2010-51** Madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par monsieur le conseiller Régis Deschênes d'accepter pour dépôt la correspondance soumise lors du comité général du 8 février 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.2 Comité général du 15 février 2010**

#### **4.2.1 État indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées**

**Rés. 2010-52**

Pour faire suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2010-01, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt l'état des taxes imposées qui n'ont pas été payées, en tout ou en partie, représentant les taxes foncières et droits de mutation exigés en vertu de l'article 511 de la Loi sur les cités et villes.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.2 Listes de comptes 2009-51, 2009-52, 2010-02 et 2010-03**

**Rés. 2010-53**

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes portant les numéros 2009-51, 2009-52, 2010-02 et 2010-03, datées des 2 et 9 février 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.3 Renouvellement des droits de passage – Association des motoneigistes Manicouagan inc.**

**Rés. 2010-54**

Pour faire suite au rapport du directeur de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2010-01, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault de procéder au renouvellement des droits de passage de l'Association des motoneigistes Manicouagan inc., et ce, pour une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2009 jusqu'au 31 octobre 2012, le tout suivant le plan 1-13 des Services publics, infrastructures et planification révisé en date du 18 janvier 2010. Toutefois, la Municipalité se réserve le droit de modifier, pendant cette période, le tracé du droit de passage pour motifs de sécurité ou pour motifs reliés au développement économique de la Municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec comme porte-parole du regroupement d'achat d'assurance de dommages de grandes villes I**

**Considérant** que la Municipalité de Baie-Comeau a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du Regroupement de grandes villes I et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2010;

**Considérant** que la prochaine période d'assurance couvrira du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2011 et que celle-ci ne sera couverte que partiellement par l'entente en vigueur actuellement;

**Considérant** les avantages pour la Municipalité de Baie-Comeau de participer à un tel regroupement avec d'autres municipalités pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages;

**Considérant** que l'Union des municipalités du Québec, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurance de dommages avec ou sans franchise collective;

**Considérant** qu'il est opportun de conclure une nouvelle entente avec les municipalités parties à ce regroupement, et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2015;

**Considérant** qu'il y a lieu de mandater l'**Union des municipalités du Québec** pour agir comme mandataire.

**Rés. 2010-55**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault :

De mandater l'**Union des municipalités du Québec** pour agir à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche. En conformité avec l'entente, le terme est de cinq (5) ans.

De verser un montant annuel correspondant à 1 % du total des primes du regroupement d'achat sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le groupe, auquel il faut ajouter les taxes applicables. De ce montant, la Municipalité se verra facturer un montant correspondant au prorata de sa prime sur la prime totale du regroupement. Les montants seront déterminés lorsque la prime totale du regroupement sera connue.

D'autoriser l'**Union des municipalités du Québec**, advenant la mise sur pied d'une franchise collective, à conserver la quote-part de la Municipalité de Baie-Comeau des revenus d'intérêt générés par le placement des fonds garantissant le paiement de la franchise collective à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de franchise.

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale relative au regroupement d'assurance de dommages.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.5 Mandat à Optimum Actuaires & Conseillers inc. comme consultant externe**

**Considérant** que la Municipalité de Baie-Comeau a conclu une entente en 2005 avec les municipalités membres du Regroupement de grandes villes I et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2010;

**Considérant** que la prochaine période d'assurance couvrira du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2011 et que celle-ci ne sera couverte que partiellement par l'entente en vigueur actuellement;

**Considérant** que l'**Union des municipalités du Québec**, après analyse, recommande comme solution la mise en place de regroupements d'assurance de dommages avec ou sans franchise collective;

**Considérant** les avantages pour la Municipalité de Baie-Comeau de participer à un regroupement avec d'autres municipalités pour l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages;

**Considérant** l'offre de service déposée par la firme **Optimum Actuaires & Conseillers inc.** pour agir à titre de conseillers dans le cadre de la mise en place d'un tel regroupement;

**Considérant** que ladite offre de service est valide pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2010 au 1<sup>er</sup> mai 2015 et que, selon l'article 10 de l'entente du Regroupement de grandes villes I, les services de la firme **Optimum Actuaires & Conseillers inc.** sont renouvelables sur une base annuelle;

**Considérant** qu'il y a lieu de mandater la firme **Optimum Actuares & Conseillers inc.** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche.

**Rés. 2010-56**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault :

D'accorder, pour une durée de cinq (5) ans, un contrat de service à la firme **Optimum Actuares & Conseillers inc.** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurance de dommages, et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 29 janvier 2010.

Que ce contrat soit renouvelable annuellement selon les conditions et les tarifs suivants :

- ⇒ 6 500 \$, auquel montant il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué;
- ⇒ 4 550 \$, auquel montant il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement par négociation de gré à gré.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.6 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le 26 janvier 2010**

**Rés. 2010-57**

Monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité de toponymie suite à la réunion de ce comité tenue le 26 janvier 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.7 Mise à jour du répertoire de M. Paul-Émile Jean**

**Rés. 2010-58**

Pour faire suite à la recommandation CT10-01 du comité de toponymie du 26 janvier 2010, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville rende accessible sur son site Internet le répertoire historique et explicatif des noms de rues de Baie-Comeau préparé par monsieur Paul-Émile Jean.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.8 Odonyme « boulevard Joliet » - Plainte d'un citoyen**

**Rés. 2010-59**

Pour faire suite à la recommandation CT10-03 du comité de toponymie du 26 janvier 2010, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault que la Ville de Baie-Comeau accepte de modifier l'orthographe du boulevard Joliet afin qu'il soit écrit avec deux « l » « Jolliet » comme on le retrouve ailleurs au Québec lorsqu'il s'agit d'un toponyme attribué à Louis Jolliet. De plus, il est recommandé d'aviser les citoyens touchés par ce changement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.9 Achat de 325 bacs de récupération de matières recyclables de 360 litres**

**Rés. 2010-60** Pour faire suite au rapport du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-04, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault de procéder à l'achat de 325 bacs de 360 litres afin de répondre aux demandes des citoyens, et ce, pour la somme de 23 845 \$ taxes incluses, et de puiser le montant requis au compte « Imprévu 2010 ».

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.10 Détail concernant les immobilisations 2010**

**Rés. 2010-61** Pour faire suite à la recommandation du directeur des travaux publics et de l'environnement portant le numéro TP2010-06, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'autoriser la réalisation des travaux d'immobilisations apparaissant audit rapport, et ce, pour un montant total de 1 756 800 \$, le tout conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt portant sur le même sujet pour l'année 2010.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.2.11 Servitude au 16, avenue Bourget**

**Rés. 2010-62** Pour faire suite au rapport du directeur de l'urbanisme portant le numéro URB2010-06, madame la conseillère Reina Savoie Jourdain propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault d'autoriser la modification des conditions d'exercice de la servitude inscrite sous le numéro 116 146 afin de permettre la présence d'un mur de soutènement construit sans permis sur la propriété du 16, avenue Bourget. La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout acte nécessaire à cette correction de l'acte de servitude et les frais seront à la charge du requérant. Le vote est demandé sur ce projet de résolution.

Se prononcent en faveur mesdames les conseillères Denise Arsenault, Carole Deschênes, Reina Savoie-Jourdain, Léa Thibault ainsi que messieurs les conseillers Alain Larouche, Richard Bélanger et André Veillette.

Se prononce contre monsieur le conseiller Régis Deschênes.

En faveur : 7

Contre : 1

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### **4.2.12 Désignation d'une fourrière en vertu du Code de la sécurité routière**

**Considérant** que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires concernant la saisie et la mise en fourrière des véhicules routiers;

**Considérant** que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**Considérant** que la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

**Considérant** qu'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de Garage Pierre Lavoie inc.;

**Considérant** que Garage Pierre Lavoie inc. pourra desservir entre autres la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec ( S.A.A.Q. ).

**Rés. 2010-63**

**En conséquence**, monsieur le conseiller Richard Bélanger propose, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault :

Que le conseil municipal autorise Garage Pierre Lavoie inc., propriété de monsieur Pierre Lavoie, à opérer une fourrière d'automobiles au 104, boulevard Comeau et demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Baie-Comeau;

Que Garage Pierre Lavoie inc. se conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Que les installations de Garage Pierre Lavoie inc. soient conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

Que la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2.13 Travaux au 1310, rue d'Anticosti**

**Rés. 2010-64**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Bélanger, appuyé par madame la conseillère Léa Thibault d'imputer au fonds de roulement les travaux d'agrandissement du 1310, rue d'Anticosti qui sont d'une valeur de 75 000 \$ et qui se sont avérés nécessaires pour l'aire d'accueil du Service de l'urbanisme de la Ville de Baie-Comeau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES**

**5.1 Pétition**

**5.1.1 Fermeture de l'église Sainte-Amélie**

Une pétition de 5 104 signataires, présentée par madame Joanie Fortin est déposée au conseil. Cette pétition vise à empêcher la fermeture de l'église Sainte-Amélie.

Conformément au Règlement sur la régie interne et les règles administratives, cette pétition est référée pour étude lors d'un prochain comité général du conseil municipal.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## **7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun règlement n'est adopté sous cette rubrique.

## **8. AVIS DE MOTION**

### **8.1 Projet de règlement – Réfection du 2260, boulevard Laflèche (ancienne église St-Sacrement) - Emprunt de 1 400 000 \$**

Monsieur le conseiller Alain Larouche renouvelle l'avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la réfection du 2260, boulevard Laflèche (ancienne église St-Sacrement) décrétant un emprunt de 1 400 000 \$.

### **8.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2009-778 concernant la taxation de l'année 2010**

Madame la conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2009-778 concernant la taxation de l'année 2010. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

### **8.3 Projet de règlement – Aménagement d'une surface synthétique sportive – Emprunt de 3 003 000 \$**

Monsieur le conseiller Richard Bélanger donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant l'aménagement d'une surface synthétique sportive et décrétant un emprunt de 3 003 000 \$. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

### **8.4 Projet de règlement – Travaux d'immobilisations – Emprunt de 1 757 000 \$**

Madame la conseillère Denise Arsenault donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera déposé pour adoption au conseil un projet de règlement concernant des travaux d'immobilisations et décrétant un emprunt de 1 757 000 \$. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

**10. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**Rés. 2010-65**

L'ordre du jour étant épuisé, madame la conseillère Carole Deschênes propose, appuyée par madame la conseillère Léa Thibault que la présente séance soit et est levée. Il est 19 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
**CHRISTINE BRISSON,  
MAIRESSE**

\_\_\_\_\_  
**FRANÇOIS CORRIVEAU,  
GREFFIER**

